



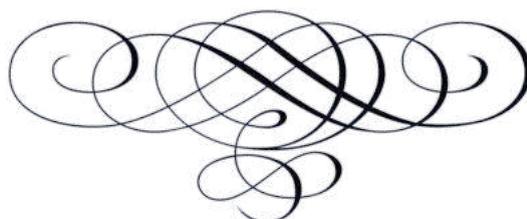
Commune de  
**MOUX**  
au pied de l'Alaric

*JANVIER 2022*

**L'ÉQUANITAIRE**  
N°17

## Sommaire

<b>Le mot de monsieur le maire</b>	<b>3</b>
<b>État civil</b>	<b>4</b>
<b>Le budget</b>	<b>5</b>
<b>Les réalisations marquantes de l'année 2021</b>	<b>7</b>
<b>Les Événements</b>	<b>10</b>
<b>Les principaux projets à venir</b>	<b>11</b>
<b>Les associations</b>	<b>14</b>
<b>Colette et Barthé Casal : La minute occitane</b>	<b>19</b>
<b>L'épicerie de Moux</b>	<b>20</b>
<b>Chronique de l'Incendie</b>	<b>21</b>
<b>Une histoire de Moux</b>	<b>23</b>
<b>Rappel des gestes barrières</b>	<b>25</b>
<b>Rappel de la réglementation</b>	<b>26</b>
<b>Incivisme</b>	<b>28</b>
<b>Règlement de la collecte des encombrants</b>	<b>29</b>
<b>Rappel divers, recyclage</b>	<b>30</b>
<b>Le calendrier prévisionnel du ramassage des encombrants</b>	<b>31</b>



## Le mot de monsieur le maire

Mouxoises, Mouxois,

Je tiens à l'aube de cette nouvelle année, à vous présenter au nom du Conseil Municipal, mes meilleurs vœux pour la nouvelle année 2022. Tout d'abord, une pensée pour les êtres chers qui nous ont quittés. L'année 2021, très particulière, restera gravée dans nos mémoires collectives, suite aux différents événements qui l'ont ponctuée. La COVID 19 qui fait malheureusement partie de notre quotidien et que seuls les gestes barrières et la vaccination arriveront à contenir. Les événements climatiques, qui avec les gelées de printemps et la sécheresse estivale ont mis à mal la viticulture.

L'incendie du 24 Juillet, qui a ravagé plus de 400 ha de notre massif forestier de l'ALARIC, détruisant sur son passage toute la faune et la flore. Nous ne remercierons jamais assez, l'ensemble des secours, les services de l'État ainsi que le département avec leurs différents élus, sans oublier tous les bénévoles qui sont venus spontanément apporter leur aide.

Pour cette nouvelle année, nous continuerons à être à votre écoute et à vous tenir régulièrement informés de la vie communale, en poursuivant nos missions pour le bien de la commune et ce, dans le respect, avec des obligations qui parfois nous sont imposées.

Le vivre ensemble sur une commune implique à tout un chacun, le respect ainsi que le savoir vivre, par des gestes simples et pleins de bon sens (la gestion du bruit, des véhicules, des déchets, des animaux de compagnie et l'occupation de l'espace public).

Je vous renouvelle au nom de l'équipe municipale ainsi que du personnel communal, mes meilleurs vœux pour un avenir meilleur, empreint de liberté, d'égalité, de fraternité, dans la solidarité, la joie et le bonheur partagé.

Le Maire  
Gérard Pioch



## **État civil**

### **Naissances :**

Luciana AUDIGIER née le 26 mai 2021 à Narbonne

Margaux DAUDIBERTIERES née le 16 septembre 2021 à Carcassonne

Jules MONNIEZ né le 12 novembre 2021 à Carcassonne

Margaux RAYNAUD née le 28 octobre 2021 à Carcassonne

### **Mariages :**

Julien VANDEWALLE et Laura GONZALEZ mariés à Moux le 2 septembre 2021

### **Décès :**

Elvire BARBERA décédée le 2 juin 2021 à Carcassonne

Achille BOLANO décédé le 28 mars à Moux

Armand CARLES décédé le 25 juin 2021 à Lézignan

Jean Pierre GALIBERT décédé le 17 novembre 2021 à Montpellier

Andrée GERAUD décédée le 6 janvier 2021 à Mulhouse (Haut-Rhin)

Georges LEHNING décédé le 25 juin 2021 à Lézignan

Conception MARTINEZ décédée le 25 février 2021 à Carcassonne

Emmanuelle MARTINEZ décédée le 10 mars 2021 à Dechy (Nord)

Yvan MARTINI décédé le 26 décembre 2021 à Carcassonne

Pierre MAUREL décédé le 2 juin 2021 à Moux

Pierre PELLEGRINI décédé le 8 Janvier 2021 à Moux

Louis SARDA décédé le 5 mars 2021 à Lézignan

Yves TARBOURIECH décédé le 22 août 2021 à Lézignan

Marie Thérèse VAISSIERE décédée le 18 janvier 2021 à Carpentras (Vaucluse)

François YBANEZ décédé le 12 mai 2021 à Moux



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (4)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	108 327,53	144 435,48		-36 107,95
22	Immobilisations reçues en affectation (5)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	300 426,15	219 523,19		80 902,96
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>408 753,68</b>	<b>363 958,67</b>		<b>44 795,01</b>
10	Dotations, fonds et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	33 776,25	15 547,91		18 228,34
18	Compte de liaison : Affectation (6)				
26	Participation & créances rattachées à des partic				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses d'imprévus				
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>33 776,25</b>	<b>15 547,91</b>		<b>18 228,34</b>
<b>45...1</b>	<b>Total des opé. pour compte de tiers (7)</b>				
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>442 529,93</b>	<b>379 506,58</b>		<b>63 023,35</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)		30 086,00		-30 086,00
041	Opérations patrimoniales (2)				
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>30 086,00</b>		<b>-30 086,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>442 529,93</b>	<b>409 592,58</b>		<b>32 937,35</b>

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (3)	
------------------------------------------------------------------------	--

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (4)				
13	Subventions d'investissement	155 354,20	105 729,50		49 624,70
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	9 013,80	9 013,80		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (5)				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>164 368,00</b>	<b>114 743,30</b>		<b>49 624,70</b>
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)	45 157,93	40 979,05		4 178,88
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (8)	144 722,05			144 722,05
138	Autres subv. d'invest. non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : Affectation				
26	Participation & créances rattachées à des partic				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations	-4 800,00			4 800,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>194 679,98</b>	<b>40 979,05</b>		<b>153 700,93</b>
<b>45...2</b>	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (7)</b>				
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>359 047,98</b>	<b>155 722,35</b>		<b>203 325,63</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (2)	80 000,00			80 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)	604,00	179 412,05		-178 808,05
041	Opérations patrimoniales (2)				
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>80 604,00</b>	<b>179 412,05</b>		<b>-98 808,05</b>
<b>TOTAL</b>		<b>439 651,98</b>	<b>335 134,40</b>		<b>104 517,58</b>

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (3)	
------------------------------------------------------------------------	--

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Réalisations	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	320 229,00	214 328,77			105 900,23
012	CHARGES DE PERSONNEL	325 246,19	297 339,99			27 906,20
014	ATTENUATION DE PRODUITS	4 000,00	1 955,00			2 045,00
65	Autres charges de gestion courante	112 470,02	110 654,52			1 815,50
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>761 945,21</b>	<b>624 278,28</b>			<b>137 666,93</b>
66	Charges financières	7 534,99	6 363,82			1 171,17
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (1)					
022	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>769 480,20</b>	<b>630 642,10</b>			<b>138 838,10</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	80 000,00				80 000,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)	604,00	34 690,00			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>80 604,00</b>	<b>34 690,00</b>			<b>80 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>850 084,20</b>	<b>665 332,10</b>			<b>218 838,10</b>

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Réalisations	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	45 949,45	47 907,26			
73	Impôts et taxes	383 264,00	379 638,52			3 625,48
74	Dotations, subventions de participations	159 654,00	158 075,60			1 578,40
75	Autres produits de gestion courante	52 000,00	47 643,90			4 356,10
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>640 867,45</b>	<b>633 265,28</b>			<b>9 559,98</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	7 615,83	8 212,20			
78	Reprises sur provisions (1)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>648 483,28</b>	<b>641 477,48</b>			<b>9 559,98</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)		30 086,00			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>30 086,00</b>			
	<b>TOTAL</b>	<b>648 483,28</b>	<b>671 563,48</b>			<b>9 559,98</b>

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...)

par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## Les réalisations marquantes de l'année 2021

Les panneaux d'informations ont été placés sur la commune. Ceux-ci permettent d'informer la population des différentes actions entreprises par la commune. Ils sont implantés au jardin public, sur la façade de la mairie et sur la façade du foyer.



Les bornes de propreté ont été installées dans le village. La propreté de notre commune est l'affaire de tous. Chacun doit respecter l'espace public (trottoirs, voies...). C'est pour cela que nous avons mis à disposition ces bornes.

Vous pouvez trouver ces bornes au pied du cimetière face aux ateliers municipaux, au jardin public, au parking SIBADE et aux carrefours des rosiers et de la rue de la Calade.

Un nouveau parking a vu le jour en face de l'épicerie. Celui-ci a pour objectif de favoriser le stationnement aux abords de l'épicerie. Cet emplacement a été en partie subventionné par la communauté de communes. Nous les en remercions.



Mr Hernandez, président de la CCRLCM est venu voir le résultat des travaux.

Nous avons créé un nouvel espace dans l'école de Moux. Cette nouvelle pièce permet aux agents d'avoir une vraie buanderie et un local pour tout le matériel propreté de l'école.



Plusieurs routes et chemins ont été refaits cette année sur la commune. Le chemin de la baronne, le chemin qui longe l'autoroute, la rue Camille Pelletan ....



Le plan de relance mis en place par le gouvernement a permis à la commune d'effectuer des travaux en grande partie subventionnés par l'État. Ces travaux se devaient d'être des améliorations de locaux au point de vue énergétique. Nous avons donc entrepris d'améliorer en premier lieu l'école avec la mise en place de pompes à chaleur et le changement des portes. Puis, nous nous sommes attaqués à la mairie avec le changement de toutes les huisseries, l'amélioration de la salle de réunion et du bureau du Maire (faux plafonds) et le passage à un éclairage LED.



La fibre optique arrive à Moux. La mise en place de l'infrastructure préalable au déploiement de la fibre a commencé. Le nœud de raccordement optique a été installé en face de la distillerie. Le raccordement des habitants devrait s'effectuer courant 2022.



Suite aux incendies de l'été, la mairie a décidé de sécuriser la Bade en effectuant des coupes de bois. Celles-ci vont permettre d'améliorer l'accès des pompiers en cas de sinistre tout en permettant aux randonneurs de profiter de ces sentiers bien agréables.

Nous avons au sein de la commune, un réseau d'eau vieillissant. Malgré des investissements réguliers, nous avons dû, cette année encore, effectuer beaucoup de réparations sur le réseau. Celles-ci ont été, en majorité, réalisées par les agents techniques du village.



A cela s'ajoute la sécurisation et le nettoyage du bassin qui approvisionne en eau la commune.

## Les Événements

Le repas du 13 juillet a eu un goût de retour à une vie d'avant la crise sanitaire. Les habitants ont enfin pu se retrouver autour de ce banquet traditionnel.



Le cinéma sous les étoiles est devenu un événement culturel habituel. Celui-ci permet aux habitants de la commune de passer tous les étés une soirée bien agréable. Celle-ci a eu lieu le 6 août.



La fête d'hiver du 28 novembre dernier fut l'occasion pour le Comité des Fêtes de faire son retour. Pour l'occasion, le Foyer Municipal s'est transformé en salle de cinéma avec la projection du dernier film d'espionnage de la série James Bond "Mourir peut attendre" organisée par Ciném'aud et la Municipalité qui a été suivie par une cinquantaine de spectateurs. La projection a été suivie d'un apéritif.

Le concours des illuminations, encore de biens belles maisons décorées.



Un nouvel agent a été recruté en contrat PEC qui est un CDD de 9 mois dans un premier temps avec possibilité d'être renouvelé jusqu'à 24 mois. Il est subventionné à 80% par l'Etat et permet l'insertion par l'emploi de personnes de plus de 50 ans. L'agent recruté s'appelle Nathalie BONNEL. Elle partagera ses heures de travail entre le secrétariat, la cantine et l'Alae.

## Les principaux projets à venir

Notre cantine est devenue trop petite et les équipements obsolètes. Aussi, nous prévoyons la création d'une nouvelle cantine plus grande et à jour des nouvelles réglementations. Cela permettra aussi de libérer une pièce supplémentaire dans l'école. En effet, il est nécessaire d'avoir une salle de motricité pour l'apprentissage des élèves de maternelle et primaire et un bureau de direction .



Cette année, nous allons mettre en place le paiement en ligne de la cantine et de l'Alae.



Vous verrez très prochainement la matérialisation de places de parking et la réorganisation de la circulation sur les axes principaux de la commune. C'est une sécurisation de la traversée du village avec l'aide de technicien de la DDE sur la réglementation et le respect des normes .

Il y a déjà eu beaucoup de travaux dans la Bade. En ce début d'année, nous allons parfaire les pistes afin que les pompiers puissent l'utiliser en cas d'incendie. De plus, nous effectuerons une réunion publique prévue le 7 février 2022 à 18 heures au foyer ouverte à la population (avec respect des gestes barrières) concernant le débroussaillage qui incombe aux différents propriétaires du secteur. Enfin, un parcours de santé verra le jour sur ce sentier.



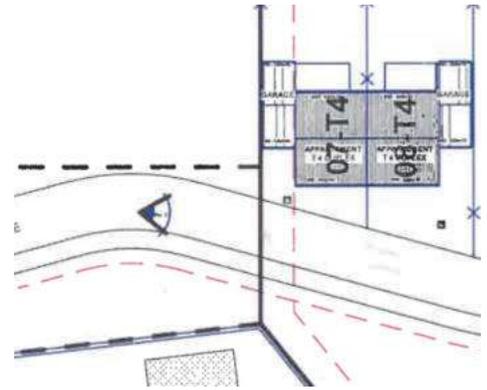
Nous avons en projet la mise en place de caches pour les poubelles avec un réaménagement de leurs emplacements .

Mise en place d'une boîte à livres au jardin public réalisée en collaboration avec l'ESAT.



La commune doit continuer des travaux sur les logements municipaux. Ce sont des travaux de mise en conformité.

L'aménagement de l'accès au lotissement d'Albiach: Un nouveau lotissement doit voir le jour cette année au village. Pour en améliorer l'accès, la commune doit aménager une voie du côté du pont de la Garenne afin d'effectuer le désenclavement pour la sécurisation des résidents.



Nous avons procédé à un contrôle du bassin et nous nous sommes rendu compte de son obsolescence. Aussi, nous allons engager des frais pour la réhabilitation de celui-ci. Ce sont des travaux indispensables.

Une dernière tranche de travaux d'éclairage public doit être effectuée dans le village. C'est le passage à l'éclairage LED des quartiers restants. De plus, nous devons remplacer et renforcer un poste électrique au centre du village.



**SYADEN**  
SYNDICAT AUDOIS D'ÉNERGIES & DU NUMÉRIQUE

## Les associations

### L'ACCA de Moux

Chers amis,

La nouvelle année arrive à grands pas et il faut déjà tirer le bilan de la saison écoulée. La sécheresse de cet été a sévèrement contribué à amplifier ce terrible incendie qui a ravagé plus de 400 hectares dans notre magnifique massif de l'Alaric. De ce fait, la faune et la flore ont subi des dégâts considérables. La Fédération des Chasseurs représentée par Monsieur Serge Gaubert son vice-président a immédiatement contacté notre société pour constater et voir ce qu'elle pouvait faire pour nous venir en aide. Après étude de notre dossier, la Fédération nous a aidé financièrement pour ce sinistre.

Comme tous les ans, le bilan cynégétique est mitigé. Le prélèvement du lièvre a été moyen. La présence du perdreau sauvage est faible. Pour le lapin, quelques secteurs en sont légèrement pourvus. Quant au sanglier, il est toujours en abondance en plaine et sur le massif. Les divers lâchers de perdrix et faisans ont pallié la mauvaise reproduction naturelle de ces espèces. La migration d'octobre (Grives, Alouettes et Palombes) a permis aux chasseurs de passer de belles journées au poste.

Pour cette saison, après concertation avec les chasseurs, le bureau a décidé une fermeture anticipée du lièvre et du perdreau afin de préserver la souche locale... à suivre.

Pendant cette période de covid la mise en réserve du massif de la Bade ainsi qu'une zone de plusieurs centaines de mètres en périphérie du village ont permis aux habitants de pouvoir se promener autour du village en toute quiétude. Il est rappelé que dans ces trois zones de réserve les chiens doivent être tenus en laisse.

Lors de l'assemblée générale, le bureau a été reconduit dans son intégralité. Nous remercions la fédération et la mairie pour leur soutien ainsi que les propriétaires chasseurs et non chasseurs pour leurs prêts de terre.



Achille Bolano et Armand Carles  
avec la chienne Dina  
Hiver 1945

Cette année 2021 est toute particulière pour moi. En ce début d'année Achille Bolano, grand chasseur et piégeur, nous a quittés (le frère de cœur de mon père). Quelques mois après, ce fut la perte de mon père, Armand Carles, excellent chasseur de lièvres et piégeur. Tous deux passionnés de flore, de faune et des inconditionnels de l'Alaric qu'ils aimaient tant. Que d'histoires de chasse... A ces deux décès s'ajoute celui de François Ybanez, ainsi que la perte d'Yvan Martini, membre du conseil d'administration pendant près de quarante ans, lequel a permis grâce à son matériel et surtout son temps de créer de nombreuses pistes, points d'eau, plantations ... sur l'ensemble du territoire.



Yvan Martini

Pour cette année 2022 le bureau souhaite que la vie reprenne vite et normalement que nous puissions organiser les repas de chasse, les lotos, les rassemblements...

Prenez soin de vous, la chasse sera ce que nous en ferons.

Bonne année 2022.  
le président Philippe Carles

## La Boule d'Oc

La Boule d'Oc Mouxoise , en cette année 2021 , a eu un vif succès avec un taux de participation exceptionnel jusqu'au 9 Août , suite à la mise en place du PASS SANITAIRE.

Le bureau tient à remercier toutes les personnes qui ont œuvré pour la qualité des activités.

De la mise en place des tables et des chaises, aux “Saladières” pour leurs divines salades , les “Cuistophyles” pour leurs grillades exceptionnelles et les adhérents qui ont aidé au rangement .

Il n'y a pas eu de remise de récompense comme nous le faisons chaque année pour les vainqueurs du challenge par catégorie.

Nous remercions tous les participants qui ont combattu dans des parties de pétanque acharnées ou pas.

La pandémie du Coronavirus a encore frappé en termes de restriction des libertés, la société de pétanque n'a voulu prendre aucun risque pour préserver la santé de ses adhérents et de la population.

Nous espérons pour la prochaine saison être en mesure de reprendre une activité normale, sauf si le PASS SANITAIRE est maintenu.

Nous ne ferons aucune sélection, ou tout le monde ou personne.

Bien sûr, le bureau de la pétanque reste toujours en place et prêt à mettre tout en œuvre pour reprendre une saison normale avec cette année des nouvelles recrues.

Le bureau de la Boule d'OC Mouxoise souhaite à tous les Adhérents , à tous les Mouxois et Mouxaises une belle et heureuse année 2022 .

Le Bureau

Président SANTIN Albert , Secrétaire ALVAREZ Jennifer , Trésorière LECRIVAIN Ludivine .

Membres : RAYNAUD Claude , CHAMPION Roger , LECRIVAIN Thierry , BERTO Daniel , BAUTISTA Olivier , MORA Benoit.

## L'école de Moux

L'année 2021-2022 a démarré avec l'arrivée d'une nouvelle collègue en classe de PS-MS-GS, madame Emilie PERIN et de nombreuses modifications dans la structure : climatisation des classes, changement des portes d'entrée avec visiophone, pose de luminaires Led, création de la buanderie.

Cette année est malheureusement encore marquée par de nombreux protocoles et réglementations. Malgré ces contraintes, l'école garde ses portes ouvertes : accueil des parents dans la cour de récréation pour l'exposition de la « Grande Lessive » et lors des sorties Ecole Dehors. Nous avons eu également l'intervention de deux parents autour de la semaine du goût (*M. Cessot pour les figues de Ziboud'terre et M. Maurel pour les raisins* ). Les sorties à la piscine ont été maintenues. Le marché de Noël a pu avoir lieu grâce à la mobilisation de nombreux parents et de nombreux stands variés et locaux. En cette fin d'année, le Père Noël a pu nous rendre visite et remettre les cadeaux aux enfants.

De nombreux projets sont envisagés pour cette année 2022 : sorties au cinéma, reprise de l'École Dehors, piscine pour la classe maternelle et sorties à la journée. Nous profitons de ce début d'année pour remercier la mairie de Moux qui contribue au bien-être de nos élèves ainsi que l'association l'Air du temps qui a généreusement fait un don conséquent à la Coopérative Scolaire de l'école.

## La MJC

Bonjour à tous et à toutes,

Pour commencer, l'ensemble du bureau vous souhaite une bonne année 2022, en espérant que la Covid nous épargne au maximum.

L'année 2021 a été marquée, comme 2020, par l'épidémie de la Covid, ce qui a entraîné la fermeture de la MJC durant de longues semaines.

Malgré tout, les jeunes ont pu se retrouver dans les locaux de la MJC pour plusieurs activités diverses et variées (pâtisserie, musique, activités manuelles, jeux de société ou repas préparés par leur soin...).

Fin août 2022, 22 jeunes sont partis durant 3 jours au Puy du Fou en vendée où ils ont pu profiter de nombreuses activités et spectacles vivants.

Fin octobre, une vingtaine de petits "monstres" ont défilé dans les rues du village pour fêter Halloween et ont pu récolter de nombreux bonbons.

Croisons les doigts pour que sur 2022, nous puissions faire de nombreuses animations comme le carnaval, la fête de la MJC entre autres.

N'oublions pas les "vieux jeunes" ou les "jeunes vieux" qui se retrouvent le mardi après midi à la MJC pour jouer à divers jeux de société dans la joie et la bonne humeur.

Encore une fois, nous vous souhaitons une bonne année 2022, en espérant vous voir lors des événements de la MJC.



Malgré les normes sanitaires, nous sommes là!!!

Cette année, nous avons axé nos projets sur la découverte de notre beau département de l'Aude et de ses richesses. Nous découvrons les monuments historiques, les lieux chargés d'histoire, nous avons réalisé des maquettes (cité de Carcassonne), nous avons reproduit la croix occitane.

Nous enrichissons nos connaissances en faune et flore également, comment savoir reconnaître un arbre ou une plante qui poussent dans l'Alaric (par exemple), mais également les animaux que l'on peut y rencontrer, leurs modes de vie, leurs empreintes, alimentations et descendances etc (lors de nos balades en extérieur). Sans oublier les activités incontournables et fondamentales, la préparation des objets de Noël, la répétition des chants de Noël, l'élaboration des galettes des rois.

Côté activité physique, nous avons renouvelé notre partenariat avec le RCA (rugby club Alaric), tous les mercredis matin, nous avons une séance de ballon ovale, menée par un intervenant qualifié, merci AYMERIC.

La semaine type se déroule à peu près ainsi :

- les matins : accueils échelonnés, petit déjeuner, jeux de construction, ou partie de UNO, lecture de compte pour les plus petits
- tous les midis, parcours sportif (jeux en intérieur si mauvais temps) et sieste pour les plus petits.
- les soirs :
  - les lundis activités manuelles sur les thèmes évoqués ci dessus en fonction des saisons également
  - les mardis et jeudis soir danse ou entraînement en musique
  - les vendredis : tournois de jeux de société.

Pour les parents souhaitant visualiser nos activités, nous avons mis en place un compte privé ouvert uniquement aux parents sur facebook, "clae moux".

Nous continuons nos découvertes, nous espérons que la situation nous permettra de réaliser nos projets prévus :

- venue de la bergerie de l'Alaric et des agneaux de l'année
- visite dans une ferme du coin, projet avec les jeunes agriculteurs de l'Aude
- sortie de fin d'année à la cité de Carcassonne
- sortie escalade pour les plus grands avec le conseil départemental
- spectacle et exposition des œuvres en fin d'année scolaire.

Nous vous tiendrons informés.

Même si vous ne partagez pas tout ceci avec nous, nous continuons à grandir et à rêver comme des enfants.

**NOUS VOUS SOUHAITONS UNE ANNÉE RICHE EN DOUCEUR , EN AMUSEMENT ET SURTOUT EN SANTÉ, PRENEZ SOIN DE VOUS !!!**



“Amusement” ;-)  
les enfants et l'équipe de l'accueil de loisirs

## Colette et Barthé Casal : La minute occitane

Dejós ma fenèstra  
I a un aucelon  
Tota la nuèit canta  
Canta sa cançon

*Se canta, que cante  
Canta pas per ieu  
Canta per ma mia  
Qu'es al luènh de ieu*

Aquelas montanhas  
Que tan nautas son  
M'empachan de veire  
Mas amors ont son

*Se canta, que cante  
Canta pas per ieu  
Canta per ma mia  
Qu'es al luènh de ieu*

Aquelas montanhas  
Lèu s'abaissaràn  
E mas amoretas  
apareisseràn

*Se canta, que cante  
Canta pas per ieu  
Canta per ma mia  
Qu'es al luènh de ieu*

Baissatz-vos, montanhas  
Planas, levatz-vos  
Perque posca veire  
Mas amors ont son

*Se canta, que cante  
Canta pas per ieu  
Canta per ma mia  
Qu'es al luènh de ieu*

Sous ma fenètre  
Il y a un petit oiseau  
Qui toute la nuit chante  
Chante sa chanson

*S'il chante, qu'il chante  
Il ne chante pas pour moi  
Il chante pour ma mie  
Qui est loin de moi*

Ces montagnes  
Qui sont si hautes  
M'empêchent de voir  
Où sont mes amours

*S'il chante, qu'il chante  
Il ne chante pas pour moi  
Il chante pour ma mie  
Qui est loin de moi*

Ces montagnes  
Bientôt s'abaisseront  
Et mes amourettes  
Apparaîtront

*S'il chante, qu'il chante  
Il ne chante pas pour moi  
Il chante pour ma mie  
Qui est loin de moi*

Baissez vous montagnes  
Plaines, élevez vous  
Pour que je puisse voir  
Où sont mes amours

*S'il chante, qu'il chante  
Il ne chante pas pour moi  
Il chante pour ma mie  
Qui est loin de moi*



Le SE CANTA n'est pas un hymne. Mais c'est une chanson fortement symbolique par sa beauté, son ancienneté, sa force d'amour et d'espoir, et parce qu'on la chante dans toute l'occitanie, des landes de Gascogne et du Val d'Aran en Espagne jusqu'à la Provence et aux vallées occitanes d'Italie, et de l'Auvergne et du Limousin jusqu'à la Méditerranée. C'est un chant anonyme d'origine inconnue. (On dit qu'un de ses thèmes aurait été composé par le *lion des Pyrénées*, Gaston Fébus en personne au XVème siècle). C'est un des grands chefs-d'œuvre de l'art populaire occitan. Les paroles comportent des variantes, comme toujours dans les chants traditionnels. Les paroles données ici sont les plus communes, elles sont assez courtes, et faciles à chanter.

## L'épicerie de Moux

### L'épicerie change de propriétaires

Depuis le 16 juillet 2021 et après 50 ans d'activité, c'est avec émotion que Mano Raynaud a laissé les commandes de l'épicerie de Moux à Hélène Chabridon. C'est un changement de cap et une nouvelle aventure pour cette jeune femme qui connaît le métier du commerce de par son expérience professionnelle dans la restauration rapide et le contact avec la clientèle. Mouxoise d'adoption, elle s'est vite attachée à ce village et pour elle, la présence et le développement d'un commerce de proximité sont très importants. C'est dans cet esprit qu'elle a saisi cette opportunité de reprise.



Hélène en compagnie de Mano et Claude Raynaud

Tous nos vœux de réussite à cette nouvelle commerçante.



Mano et Claude Raynaud reçus à la mairie. Nous leur souhaitons une bonne et heureuse retraite.

Nous vous rappelons que l'épicerie est ouverte tous les jours du lundi au samedi de 7h à 12h15 et 16h30 à 18h30 et le dimanche de 7h à 12h15.

## Chronique de l'Incendie

- **Samedi 24 juillet** en tout début d'après-midi, un violent incendie s'est déclaré au bord de l'autoroute entre Moux et Douzens attisé par un fort vent de **cers**. Tristesse, désolation, catastrophe sont des mots que l'on a entendus très vite au pied du massif de **l'Alaric détruit en partie par ce gigantesque incendie. Plus de 850 hectares de végétation sont détruits (dont plus de 400 sur Moux)**. Le poste de Commandement des opérations de secours basé sur le terrain municipal à Moux a été très vite opérationnel. Les colonnes de camions de pompiers venus de tout le département et de la région (Ariège, Aveyron, Tarn, Drôme, Hérault, Bouches du Rhône ) ont rapidement pris possession des lieux escarpés et difficiles d'accès. 300 hommes ont été mobilisés sur le front des 25 km de lisière du feu ainsi qu'un bataillon marin de 7 canadiens et 2 avions type Dash. L'hélicoptère bombardier d'eau a également aidé à l'extinction rapide des reprises de feu. L'hélicoptère de la Sécurité Civile basé également sur le terrain a contribué aux décisions du COS.
- Durant les premiers jours, le Préfet ainsi que de nombreux élus (députée, sénatrice, conseillers généraux et communautaires) sont venus à la rencontre de l'ensemble des services de secours, des élus municipaux et de la population afin d'évaluer l'ampleur des dégâts.
- Le **jeudi 29 juillet**, une réunion de débriefing suite à l'incendie du massif de l'Alaric a eu lieu au poste de commandement de secours basé à Moux. En présence de nombreux Élus, le Colonel Jean Luc Beccari, le Capitaine Cyrille Duval Chef du Centre de Lézignan et les Responsables des opérations de lutte contre le feu sont revenus sur le déroulé des opérations, l'arrivée des premières colonnes de secours terrestres puis celle des



moyens aériens lourds. Le Colonel a repris les différentes stratégies d'attaques adoptées en fonction de l'évolution du brasier poussé par un vent violent. « Nous avons assisté à la propagation du feu par sauts de mèches ». 4 jours après, le massif est toujours sous surveillance. Il faut maintenant analyser la situation et trouver des améliorations pour éviter dans l'avenir pareille catastrophe. « Les opérations ont été gênées sur certains secteurs par le relief particulièrement accidenté du massif. Le débroussaillage des garrigues est aussi capital, les 50 mètres de débroussaillage autour des habitations ont prouvé leur efficacité ». Il faut une véritable prise de conscience de tous les intervenants territoriaux, une mise en place de moyens de lutte encore plus performants pour préserver notre département dans les prochaines années.



Le Maire de Moux Gérard Pioch et l'équipe du Conseil Municipal tiennent à remercier l'ensemble du Corps des Sapeurs Pompiers, la Sécurité Civile et la Protection Civile, la Préfecture, les services de Gendarmerie ainsi que l'ONF pour leur courage et leur implication dans la lutte contre ce terrible incendie qui a ravagé le massif de l'Alaric. Ils tiennent aussi à remercier tous les élus des communes de Trèbes à Narbonne qui se sont manifestés et qui ont apporté leur soutien. « Nous n'oublions pas non plus tous ces administrés qui, spontanément se sont portés volontaires et sont venus amener de l'eau, de la nourriture ou encore proposer leur aide à la préparation des repas tout comme la commune de Roquecourbe qui a également mis à disposition des denrées alimentaires »

## Une histoire de Moux

Article de presse de Joseph Carles:

“Moux sur son passé”

Moux au début du siècle dernier (1900) comptait 1200 habitants.

A ce moment, la village avait:

- 6 épiceries: Deville, Calmettes, Lesourd, Les “Meurinnettes” sur la place Saint Régis, Oustric, Narcisse Puigdemont (Produit d’Espagne), venaient de l’extérieur 1 fois par semaine l’épicier ambulant Antoine de Lézignan et le Caïffa de Carcassonne.
- 3 boulangeries: Jordy, Fabre, Rodieres, certains portaient le pain à domicile. 2 boucheries: Nogues, Granger. 1 charcutier Boucatier. Le charcutier de Capendu venait une fois par semaine. 2 bourreliers: Dantras, Labadie. 3 maréchaux ferrants: Ala, Lignères, Albert. 1 Charron: Segoufin. 2 cordonniers : Izard, Mas. 1 marchand de chaussures et coiffure: Bourdel. 3 tonneliers: Calmettes, Martinou, Gustave Rouge. 1 foudrier à Ste Anne. 1 serrurier: Briand. 2 ferblantiers Salamagne, Ducasse.
- 4 cafés: Desplas, actuellement “Café du Midi”, le Grand Café actuellement bureau de tabac, le café du Commerce transformé en atelier d’ébénisterie, enfin, celui de la place St Régis disparu. 3 camionneurs: Lignières, Guiraud, Roche. 2 négociants en vin: Marcailloux à la Gare avec branchement particulier, Clément, route de la Gare. 2 docteurs: Planques, Canal. 1 pharmacien: Julien Vaissière.
- 2 entrepreneurs de maçonnerie: Pinaud et Lafitte. 3 plâtriers: Labadie Paul, Dupuy, Roques. 1 menuisier: Gastaud. 1 horloger bijoutier: Pierre Baleste, successeur Julien Bonnafous. 1 sage femme :Catherine Medus. 4 coiffeurs: Siméon Aymé, Henri Joucla, Sylvain Roquefort, Achille Bourrel. Un marchand de tissus et confections, bottes à l’emplacement du libre-service. 2 marchands de paille et fourrage : Pierre Deville, Sigismond Guiraud.
- 2 facteurs: Auriol, Bales. La paroisse était administrée par l’abbé Senègre. 4 écoles laïques: 2 garçons, 2 filles. 1 école libre des sœurs.
- 1 tuilerie en face de la gare, les fours existent encore. 1 four à chaux à l’entrée de la Plaine de l’Alaric, le sac de chaux valait 1,25 F. 2 moulins à vent, celui du chemin de la gare a été détruit, reste celui qui domine le mamelon situé à la droite de la sortie du village en direction de Lézignan.
- De nombreux troupeaux de moutons et de chèvres. 2 laitières: Mme Jordy et Estrade, portant le lait à domicile. 2 hôtels, Louis Guiraud à la gare et l’hôtel Montagne à Ste Anne, démoli, son emplacement est l’actuel jardin public. Après sa disparition, plus tard se créa en face, l’hôtel du Roulage tenu par Augustin Peyre.
- La gare à ce moment était pleine d’essor, grand trafic de voyageurs et marchandises avec embranchement de la ligne de Moux à Caunes. Il y avait une buvette et une bibliothèque. Actuellement , la gare est devenue une station. 1 seul agent.

Nous avons aussi un monsieur Ferdinand Théron, député radical socialiste très estimé. Il repose dans le caveau familial, en sa mémoire, une rue porte son nom. Il y avait aussi deux sociétés de musique, qui donnaient souvent des concerts égayant le village, La Lyre Indépendante chef M. Régis Huc et l’Union musicale, chef M. Louis Raynaud.

La jeunesse divisée avait organisé 2 bals "La Sociale" et "Les Cols Cassés". Souvent il y avait des rencontres orageuses à tel point que le maire Bastardy dût intervenir pour y faire maintenir l'ordre.

Au mois de Mai, les jeunes filles étaient gratifiées "d'uno emramado" qui consistait à délayer dans un seau à moitié d'eau deux ou trois grosses poignées de chaux que des bras vigoureux lançaient en faisant un demi cercle sur la façade de l'élue. Maintenant cela ne se fait plus. Les jeunes ont d'autres moment de distractions. Les temps ont bien changé. Actuellement, le nombre d'habitants est réduit à la moitié de celui qui existait autrefois.

La mécanique s'étant substituée à la traction animale, dans les grandes propriétés ou il y avait de nombreux chevaux. Les tracteurs ont assuré la relève, d'où suppression de personnel. N'ayant pas d'emploi dans la localité, les jeunes s'acheminent dans celui de l'administration bien plus rentable. C'est à cause de cela qu'ils ne peuvent momentanément vivre au pays, mais avec l'espoir d'y revenir un jour, jouir de leur retraite en toute quiétude.

Moux, qui t'a vu et qui te voit!"



## Rappel des gestes barrières

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

# PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement  
les mains ou utiliser une  
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir



Se moucher dans  
un mouchoir à usage unique  
puis le jeter



Eviter  
de se toucher  
le visage



Respecter une distance  
d'au moins un mètre  
avec les autres



Saluer  
sans serrer la main  
et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque  
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000  
(appel gratuit)

### Rappel :

Nous avons des points de collecte de tri sélectif. Verres, cartons d'emballage domestique, papiers, plastiques, boîtes de conserve, emballages. Situés Route de Montbrun et à la distillerie. Par ailleurs, un point de collecte spécifique pour les cartons industriels et les vêtements est situé à la Distillerie.



MA PLACE  
N'EST PAS ICI !

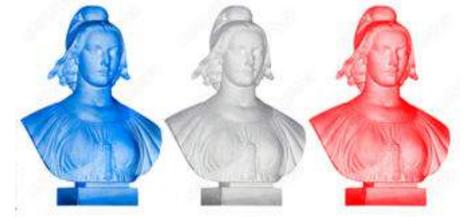
MERCI DE NE PAS  
ME JETER SUR LA  
VOIE PUBLIQUE.



Masques et mouchoirs jetables à mettre  
dans un sac dans une poubelle destinée  
aux ordures ménagères.

## Rappel de la réglementation

***Au vu du comportement de certains concitoyens, un bref rappel des articles de loi est nécessaire. Nous avons des droits mais aussi des devoirs.***



### **Le stationnement:**

Article R417-9 Modifié par Décret n°2003-293 du 31 mars 2003 - art. 2 () JORF 1er avril 2003

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers.

Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau.

Tout arrêt ou stationnement dangereux est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement dangereux, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.

Tout conducteur coupable de l'une des infractions prévues au présent article encourt également la peine complémentaire de suspension du permis de conduire pour une durée de trois ans au plus, cette suspension pouvant être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle.

Toute contravention au présent article donne lieu de plein droit à la réduction de trois points du permis de conduire.

**Pour les véhicules non motorisés (remorques, caravanes), un arrêté municipal interdira le stationnement sur un même point de la voie publique ou de ses dépendances (sauf travaux).**

### **La divagation des chiens:**

Modifié par Arrêté 1989-07-31 art. 1 JORF 8 août 1989

Pour prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces de gibier et pour favoriser leur repeuplement, il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, ainsi que dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. " Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin. "

Définition de la divagation – Art. 213-1 du Code Rural

Est considéré en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant les cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Code Rural Art 213-2 : Il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats. l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres. Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2e classe.

**AMENDE DÉJECTION CANINE, BORNES DE SALUBRITÉ ET ESPACES INTERDITS AUX CHIENS**

**Le montant de l'amende prévu dans ce cas est de 35 € et peut être majoré par les communes qui le désirent. C'est pourquoi, dans certaines villes, l'amende pour avoir abandonné les déjections de son animal sur la voie publique peut atteindre les 450 €.**

**Actuellement, la loi française n'interdit pas toujours de promener son chien sans laisse en ville. En revanche, certains arrêtés municipaux vous en empêchent. Il faut alors prendre des dispositions et se renseigner auprès de votre commune pour savoir quels sont vos droits. En revanche, l'article de loi L211-22 du Code rural précisent que les maires « (...) prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens de 1ere et 2eme catégorie soient muselés.. Un arrêté municipal sera pris dans ce sens. Tous les chiens dans l'enceinte du village auront obligation d'être tenus en laisse.**

## La taille et l'élagage des haies:

Articles de loi du code civil sur l'obligation de taille et d'élagage des propriétaires riverains:

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public. Respecter les distances minimales (Article 671 du code civil) les distances à respecter sont les suivantes : pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative pour les plantations de moins de 2 mètres : distance est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative La distance se calcule du milieu du tronc, de l'autre côté c'est la limite séparative qui sert de point de mesure. Si les terrains sont à des niveaux différents, les hauteurs des plantations sont mesurées par rapport au niveau du terrain où elles sont plantées. Responsabilités du propriétaire des végétaux (Article 672 du Code civil et Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881) Lorsque le voisin ne respecte pas les règles de distance, il peut être contraint par le tribunal soit d'élaguer les arbres à la hauteur légale, soit de les arracher. Vous ne pouvez plus exiger l'arrachage de l'arbre si ce dernier a dépassé la hauteur légale ou préconisée par les usages locaux depuis plus de 30 ans. Le point de départ de ce délai est la date où l'arbre en grandissant a dépassé la hauteur prescrite

## Le débroussaillage:

- Article L131-10 Création Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. (V)

On entend par débroussaillage pour l'application du présent titre les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal. Elles peuvent comprendre l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes. Le représentant de l'Etat dans le département arrête les modalités de mise en œuvre du débroussaillage selon la nature des risques.

- Article L131-11 Création Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. (V)

Dans des zones particulièrement exposées aux incendies, situées hors des territoires exposés aux risques d'incendie mentionnés aux chapitres II à IV du présent titre, le représentant de l'Etat dans le département peut, indépendamment des pouvoirs du maire, décider qu'il sera pourvu au débroussaillage d'office aux frais du propriétaire, faute pour ce dernier ou pour les occupants de son chef de débroussailler son terrain jusqu'à une distance maximum de 50 mètres des constructions, chantiers et installations de toute nature lui appartenant.

Lorsque la nature de la fréquentation ou de l'occupation d'un bâtiment d'habitation justifie des précautions particulières pour la protection des vies humaines, il peut en outre rendre obligatoire le débroussaillage sur les fonds voisins jusqu'à une distance de 50 mètres de l'habitation et, éventuellement, y pourvoir d'office aux frais du propriétaire de cette habitation.

- Article L131-12 Création Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. (V)

Lorsque la présence sur une propriété de constructions, chantiers et installations de toute nature entraîne, en application des articles L. 131-11, L. 134-6 et L. 134-10 à L. 134-12, une obligation de débroussaillage qui s'étend au-delà des limites de cette propriété, le propriétaire, ou l'occupant, des fonds voisins compris dans le périmètre soumis à cette obligation ne peut s'opposer à leur réalisation par celui de qui résulte l'obligation et à qui en incombe la charge. Il peut réaliser lui-même ces travaux.

En cas de refus d'accès à sa propriété, l'obligation de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé est mise à sa charge.

- Article L2213-25

Faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure.

Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit.

Si le propriétaire ou, en cas d'indivision, un ou plusieurs des indivisaires n'ont pu être identifiés, la notification les concernant est valablement faite à la mairie.

## Incivisme

Nous sommes exaspérés de constater les comportements déviants de certains de nos concitoyens. Nous constatons de plus en plus de dépôts sauvages, déchets en tous genres, incivilités : pots de peinture, appareils électroménagers, mobiliers, déchets verts ainsi que du verre.

Que dire, quoi penser de ces comportements, de cet incivisme, de ce non-respect des règles d'hygiène, de sécurité et du travail des autres ?!

En aucun cas, vous ne devez vous en débarrasser où bon vous semble. Cet incivisme a un coût en temps et en argent pour la collectivité.



### Protégeons notre cadre de vie, soyons tous responsables.



Encore un exemple d'incivisme découvert aux abords des containers d'apport volontaire, il y a quelques jours. Les containers sont là pour recueillir les déchets recyclables (verres, papiers, cartons...) mais ne se substituent aucunement à une **déchèterie** ! Mais certains individus ne se préoccupent pas de cela et déversent leurs déchets sur la voie publique, sans se soucier de l'environnement. Pour rappel, déposer, abandonner, jeter ou déverser tous types de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire.

### La déchèterie des 3F :

Une déchèterie est à disposition des habitants. Celle-ci se situe entre Fontcouverte et Ferrals.

<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>	<i>Samedi</i>	<i>Dimanche</i>
<i>Fermée</i>	15h00-17h30	10h/12h / 13h30-17h30	13h30-17h30	9h-12h / 13h30-17h	8h-12h / 14h-17h	8h-12h.

## Règlement de la collecte des encombrants

Les déchets volumineux (encombrants) des ménages ne sont pas collectés avec les ordures ménagères. Ils font l'objet d'une collecte à part organisée selon des modalités fixées par la mairie.

- **Qu'est ce qu'un encombrant ?**

Les encombrants sont des déchets qui, du fait de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères.

- **Qui est concerné ?**

Les particuliers résidant sur la commune uniquement.

- **Quelle quantité d'encombrant puis-je déposer ?**

La quantité d'objets encombrants est limitée :

- Volume maximum : 1,5 m<sup>3</sup> par collecte
- Longueur maximum : 2 mètres,
- Poids maximum : 75 kg / objet.

- **Quand a lieu la collecte ?**

A partir de septembre, la collecte se fera **le 2nd et le dernier mercredi de chaque mois** par les agents municipaux.

Les objets encombrants déposés sur la voie publique ne doivent **présenter de danger ni pour les passants, ni pour les agents de collectes.**

- **Liste des encombrants pris en charge :**

- les gros appareils électroménagers
- les sommiers et les matelas
- les meubles, les portes, fenêtres exempts de vitrage et d'éclats de verre
- les gros objets en métal, plastique ou bois

- **Liste des encombrants qui ne sont pas pris en charges :**

Voici la liste des encombrants **non pris en charge**:

- les déchets de construction ou démolition, les déblais de travaux, gravats, sanitaires, cartons,
- les déchets toxiques, pots de peinture, pneus, batteries de voitures,
- les sacs ou cartons remplis d'objets,
- les piles, accumulateurs et batteries : ils doivent être retirés des appareils électriques hors d'usage, avant de les déposer sur la voie publique.
- les ordures ménagères
- les cartons
- les déchets verts (tontes, branches, feuilles ...)
- les déchets issus des activités artisanales, commerciales, industrielles ou agricoles
- les épaves de véhicules, y compris les engins agricoles
- les bouteilles de gaz ou tout autre récipient sous pression
- les déchets putrescibles et les cadavres d'animaux
- les produits contenant de l'amiante
- les huiles moteur
- les huiles de cuisine
- les vitres, miroirs et pare-brises
- ...

**ATTENTION**

**Tous ces déchets nécessitent d'être déposés en déchèterie.**

- **Quelles sont les obligations du déposant ?**

- Les objets ou mobilier doivent être triés : Fer / Bois / Plastique
- Le mobilier doit être impérativement démonté.
- Après le ramassage, le balayage et le nettoyage des débris éventuels restent à la charge du déposant.
- Les encombrants restent sous la responsabilité du déposant tant qu'ils n'ont pas été pris en charge.

## Rappel divers, recyclage

### Horaires de la mairie :

La mairie accueille le public tous les matins du lundi au vendredi de 8h à 12h.

L'accueil téléphonique tous les après-midi.

### Cahier de liaison et d'échange :

Disponible au secrétariat de la mairie, ce cahier permettra aux administrés de noter toute suggestion constructive ou signaler un quelconque dysfonctionnement.

Vous pouvez également, si vous le souhaitez, faire cette démarche par mail à :

[commune-de-moux@orange.fr](mailto:commune-de-moux@orange.fr)

# CALENDRIER 2022

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
S 1 Jour de l'an	M 1 Ella	M 1 Aubin	V 1 Hugues	D 1 Fête du travail	M 1 Justin
D 2 Epiphane	M 2 Présentation	M 2 Ch. le Bon	S 2 Sandrine	L 2 Boris	J 2 Blandine
L 3 Geneviève	J 3 Blaise	J 3 Guénoël	D 3 Richard	M 3 Phil. Jacq.	V 3 Kévin
M 4 Odilon	V 4 Véronique	V 4 Casimir	L 4 Isidore	M 4 Sylvain	S 4 Clotilde
M 5 Edouard	S 5 Agathe	S 5 Olive	M 5 Irène	J 5 Judith	D 5 Pentecôte
J 6 Méline	D 6 Gaston	D 6 Colette	M 6 Marcellin	V 6 Prudence	L 6 L. Pentecôte
V 7 Raymond	L 7 Eugénie	L 7 Félicité	J 7 J.-B. de la Salle	S 7 Gisèle	M 7 Gilbert
S 8 Lucien	M 8 Jacqueline	M 8 Jean de Dieu	V 8 Julie	D 8 Victoire 1945	M 8 Encombrants
D 9 Alix	M 9 Encombrants	M 9 Vivien	S 9 Gautier	L 9 Pacôme	J 9 Diane
L 10 Guillaume	J 10 Arnaud	J 10 Vivien	D 10 Fulbert	M 10 Solange	V 10 Landry
M 11 Pauline	V 11 ND de Lourdes	V 11 Rosine	L 11 Stanislas	M 11 Encombrants	S 11 Barnabé
M 12 Encombrants	S 12 Félix	S 12 Justine	M 12 Jules	J 12 Achille	D 12 Guy
J 13 Yvette	D 13 Béatrice	D 13 Romaine	M 13 Encombrants	V 13 Rolande	L 13 Antoine de P.
V 14 Nina	L 14 Valentin	L 14 Mathilde	J 14 Maxime	S 14 Mathias	M 14 Elsie
S 15 Rémi	M 15 Claude	M 15 Louise	V 15 Paternine	D 15 Denise	M 15 Germaine
D 16 Marjol	M 16 Julienne	M 16 Bénédicte	S 16 Benoît-Joseph	L 16 Honoré	J 16 J.F. Régis
L 17 Roseline	J 17 Alexis	J 17 Patrice	D 17 Pâques	M 17 Pascal	V 17 Hervé
M 18 Prisca	V 18 Bernadette	V 18 Cyrille	L 18 L. de Pâques	M 18 Eric	S 18 Léonce
M 19 Marius	S 19 Gabin	S 19 Joseph	M 19 Emma	J 19 Yves	D 19 Fête des Pères
J 20 Sébastien	D 20 Aimé	D 20 Pâques	M 20 Odette	V 20 Bernardin	L 20 Sylvère
V 21 Agnès	L 21 Damien	L 21 Clémence	J 21 Annelme	S 21 Constantin	M 21 ETE
S 22 Vincent	M 22 Isabelle	M 22 Léa	V 22 Alexandre	D 22 Ernie	M 22 Alban
D 23 Barnaud	M 23 Encombrants	M 23 Victorien	S 23 Georges	L 23 Didier	J 23 Audrey
L 24 Fr. de Sales	J 24 Modeste	J 24 Cath. de Suède	D 24 Tréble	M 24 Donatien	V 24 Jean-Baptiste
M 25 Conv. de Paul	V 25 Roméo	V 25 Annonciation	L 25 Marc	M 25 Encombrants	S 25 Prosper
M 26 Encombrants	S 26 Nestor	S 26 Larissa	M 26 Alida	J 26 Ascension	D 25 Annabelle
J 27 Angèle	D 27 Homélie	D 27 Pablo d'Art	M 27 Encombrants	V 27 Augustin	L 27 Fernand
V 28 Th. d'Aquin	L 28 Romain	L 28 Gontran	J 28 Valérie	S 28 Germain	M 28 Irénée
S 29 Gildas	D 28 Romain	M 29 Gwladys	V 29 Cath. de Siemne	D 29 Fête des Mères	M 29 Encombrants
D 30 Marine	L 28 Romain	M 30 Encombrants	S 30 Robert	L 30 Ferdinand	J 30 Martial
L 31 Marcelle	L 28 Romain	M 30 Encombrants	S 30 Robert	M 31 Visitation	

■ JOURS FÉRIES ■ NOUVELLE LUNE ● PREMIER QUARTIER ● PLEINE LUNE ● DERNIER QUARTIER

■ ZONE A: Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers  
■ ZONE B: Académies d'Als-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg  
■ ZONE C: Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

# CALENDRIER 2022

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
V 1 Thierry	L 1 Alphonse	J 1 Gilles	S 1 Thé. de IE, Jésus	M 1 Toussaint	J 1 Florence
S 2 Martinien	M 2 Julien Eymard	V 2 Ingrid	D 2 Léger	M 2 Défunts	V 2 Viviane
D 3 Thérèse	M 3 Lydie	S 3 Grégoire	L 3 Gérard	J 3 Hubert	S 3 François Xavier
L 4 Florent	J 4 Jean-M. Vianney	D 4 Rosalie	M 4 Fr. d'Assise	V 4 Charles	D 4 Béatrice
M 5 Antoine	V 5 Abel	L 5 Raïssa	M 5 Fleur	S 5 Sylve	L 5 Gérard
M 6 Mariette	S 6 Transfiguration	M 6 Bertrand	J 6 Bruno	D 6 Bernadette	M 6 Nicolas
J 7 Raoul	D 7 Gaëtan	M 7 Renée	V 7 Serge	L 7 Carine	M 7 Ambroïse
V 8 Thibault	L 8 Dominique	J 8 Nativité	S 8 Pélagie	M 8 Geoffroy	J 8 Imm. Conception
S 9 Amandine	M 9 Amour	V 9 Alain	D 9 Denis	M 9 Encombrants	V 9 Pierre Fournier
D 10 Ulrich	M 10 Encombrants	S 10 Inès	L 10 Ghislain	J 10 Léon	S 10 Romaric
L 11 Benoît	J 11 Claire	D 11 Adélaïde	M 11 Firmin	V 11 Armistice 1918	D 11 Daziel
M 12 Olivier	V 12 Clarisse	L 12 Apollinaire	M 12 Encombrants	S 12 Christian	L 12 Jeanne F.C.
M 13 Encombrants	S 13 Hippolyte	M 13 Aimé	J 13 Gérard	D 13 Soize	M 13 Lucie
J 14 Fête Nationale	D 14 Evarist	M 14 Encombrants	V 14 Juste	L 14 Sadoine	M 14 Encombrants
V 15 Donald	L 15 Assomption	J 15 Roland	S 15 Thérèse d'Avila	M 15 Albert	J 15 Ninon
S 16 ND Mt Carmel	M 16 Armel	V 16 Edith	D 16 Edouard	M 16 Marguerite	V 16 Alice
D 17 Charlotte	J 17 Hyacinthe	S 17 Renaud	L 17 Baudouin	J 17 Elisabeth	S 17 Gâbel
L 18 Frédéric	V 18 Hélène	D 18 Valérie	M 18 Luc	V 18 Auèle	D 18 Gabrïel
M 19 Arsène	J 19 Jean Eudes	L 19 Emilie	M 19 René	S 19 Tanguy	L 19 Urbain
M 20 Marina	S 20 Bernard	M 20 Davy	J 20 Adeline	D 20 Edmond	M 20 Théophile
J 21 Victor	D 21 Christophe	L 21 Mathieu	V 21 Céline	L 21 Près. de Marie	M 21 HIVER
V 22 Marie Madeleine	L 22 Fabrice	J 22 Maurice	S 22 Elodie	M 22 Cécile	J 22 Françoise Xavière
S 23 Brigitte	M 23 Rose de Lima	V 23 AUTOMNE	D 23 Jean de Capistran	M 23 Clément	V 23 Armand
D 24 Christine	M 24 Barthélémy	S 24 Théo	L 24 Florentin	J 24 Flora	S 24 Adèle
L 25 Jacques	J 25 Louis	D 25 Hermès	M 25 Crépin	V 25 Catherine	D 25 Noël
M 26 Anne Joachim	V 26 Natacha	L 26 Côte et Damien	M 26 Encombrants	S 26 Delphine	L 26 Etienne
M 27 Encombrants	S 27 Monique	M 27 Vinc. de Paul	J 27 Emeline	D 27 Séverin	M 27 Jean
J 28 Samson	D 28 Augustin	M 28 Vinc. de Paul	V 28 Jude	L 28 Jacq. de la M.	M 28 Encombrants
V 29 Marthe	L 29 Sabine	J 29 Michel	S 29 Maricse	M 29 Saturnin	J 29 David
S 30 Juliette	M 30 Flaire	V 30 Jérôme	D 30 Bienvenue 1h	M 30 Encombrants	V 30 Roger
D 31 Ignace de L.	M 31 Encombrants	L 31 Quentin	L 31 Quentin		S 31 Sylvestre

JOURS FÉRIES ● NOUVELLE LUNE ● PREMIER QUARTIER ● PLEINE LUNE ● DERNIER QUARTIER  
 ZONE A: Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers  
 ZONE B: Académies d'Als-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg  
 ZONE C: Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles